

**Service des automobiles et de la navigation**  
Centre de Lausanne  
Av. du Grey 110  
1014 Lausanne  
Tél.: +41(0)21 316 82 10  
Sélection 111  
rendez-vous.expertises@vd.ch

**Aigle**  
Ch. Sous le Grand Pré 6  
1860 Aigle  
Tél.: +41(0)24 557 71 30  
san.aigle@vd.ch

**Nyon**  
Ch. du Bochet 8  
1260 Nyon  
Tél.: +41(0)22 557 52 90  
san.nyon@vd.ch

**Yverdon-les-Bains**  
Route de Lausanne 24  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél.: +41(0)24 557 65 10  
san.yverdon@vd.ch

Reçu le 18 OCT. 2024



PROMERKA SA  
Chemin de Cousson 23  
1032 Romanel-sur-Lausanne

Lausanne, le 16.10.2024

APOLIS

## Contrôle technique du véhicule, VD 419 260

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV; RS 741.41), soumis au contrôle technique périodique

Rendez-vous	<b>mardi 26 novembre 2024</b>	<b>14:00 heures</b>	<b>Piste d'inspection 9</b>
Lieu d'inspection:	<b>Yverdon-les-Bains Service des automobiles</b>		
	<b>Rte de Lausanne 24, 1400 Yverdon-les-Bains</b>		
Frais d'inspection	Fr.55.00		
Motif de convocation	Contrôle périodique		
Remarques			
Matricule	<b>161.000.176</b>		Dernier contrôle 29.05.2018
Marque et type	Humbaur HT 3500		

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après :  
 - veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée

- le véhicule ou remorque de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Son châssis et ses organes mécaniques doivent être particulièrement propres
- le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75% du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son déléguéataire est responsable de l'arrimage.
- vous présenterez à l'expert la convocation, le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire
- vous devez annoncer toute modification technique au plus tard 3 jours ouvrés (lu-ve) avant la date fixée. Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet <http://www.vd.ch/san>.

La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Le dépôt de plaque(s), l'annulation du permis de circulation, l'annulation ou report du rendez-vous doivent nous être annoncés au plus tard 3 jours ouvrés (lu-ve) avant la date fixée, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé. Il en va de même en cas de non présentation au rendez-vous fixé. L'annulation du permis de circulation ou le dépôt de plaque(s) supprime le rendez-vous.

Avec nos meilleures salutations


**Service des automobiles  
et de la navigation**

Av. du Grey 110  
1014 Lausanne  
T + 41 21 316 82 10  
www.vd.ch/san

Rapport No. VD-3336085-1

**Rapport du contrôle  
technique**

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES  
VERNEIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER  
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE

asa

Détenteur PROMERKA SA Chemin de Cousson 23 1032 Romanel-sur-Lausanne	Marque/Type No de plaques Matricule No de châssis Genre de véhicule	Humbaur HT 3500 VD 419 260 161.000.176 WHD 354 222 J086 3023 Remorque transport de choses	Motif du contrôle Date du contrôle Fin du contrôle Lieu du contrôle Piste no	Contrôle périodique 26.11.2024 13:42 Yverdon-les-Bains SAN 9
	Carrosserie	Fourgon/plate-forme élévatrice		
	Homologation	9HC1 99 M		
	1ère mise en circ.	08.06.2018		
	Couleur	blanc		

**VALEURS MESUREES / INFORMATIONS**
**Pneu**

1. Axe: 102R  
2. Axe: 102R

**DEFECTUOSITES / CONTESTATIONS**

Plateforme élévatrice  
remise en état, Lumière

**ANNEXES DE L'AUTORITÉ**
**COMMENTAIRE POUR LE CLIENT**
**RESULTAT DU CONTRÔLE**

CONFORME, SOUS  
ENGAGEMENT

A la condition qu'il soit remédié à la /aux défectosité(s) constatée(s). Nous avons constaté sur votre véhicule la/les défectosité(s) mentionnée(s) sur ce rapport. Le détenteur ou son mandataire ont été informés du résultat de l'inspection et de l'obligation de remettre rapidement en état les défectosités mentionnées sur ce rapport.

Le Service des automobiles se réserve le droit de vérifier la mise en conformité par un contrôle aléatoire (LCR, art. 13). Nous vous souhaitons bonne route.

Contrôle technique réalisé par:

GSH

Mivelaz